



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2529

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo (2° année du programme)**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2529**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo (2^e année du programme)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Fondé en 1946 et reconnu d'utilité publique, le Secours catholique est membre français du réseau Caritas international qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires. Le Secours catholique est aussi appelé Caritas France. Il démultiplie son action en s'appuyant sur les associations nationales ou locales du réseau Caritas. Il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement.

Eloignée de la capitale Lomé, la région des Savanes est la plus pauvre du Togo. Selon la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSN), 94 % de la population est sous le seuil de pauvreté en 2006. La région des Savanes est aussi la plus aride du Togo en raison de sa proximité du Sahel qui lui confère un climat tropical de type soudanien. Elle se situe donc dans un environnement à la fois difficile et dégradé où le manque d'eau demeure une des principales préoccupations des populations locales.

Le projet présenté par le Secours catholique - Caritas France vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo. Ce projet consiste à aménager de nouveaux points d'eau (10 puits et 5 forages), réhabiliter 2 anciens points d'eau, créer, redynamiser, sensibiliser et former des comités de gestion afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces ouvrages de manière durable. Concernant le volet assainissement, le projet prévoit la construction de 5 latrines familiales. Ce projet fait parti d'un programme sur 3 années, initié en 2010 et sur lequel le Fonds eau a participé pour la première année à hauteur de 80 000 €. Les rapports remis par l'Association au cours de cette première année ont donné entière satisfaction. La demande de financement présentée concerne donc la deuxième année du programme.

Le projet est évalué à un total de 160 843 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

Lors de sa séance du 16 septembre 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 50 000 €, la Lyonnaise des Eaux apportant 30 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 20 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au nord du Togo (2° année du programme),

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association Secours catholique - Caritas France dont le siège est situé 106, rue du Bac à Paris (75007),

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Secours catholique - Caritas France, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 674 200 - opération n° 2197.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 748 000 - opération n° 2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.